

# Réformons le copyright à coups de masse pour le réduire en miettes !

[Zacqary Adam Green](#) est un réalisateur étasunien pour le moins libre. Non content d'être au parti pirate new-yorkais, il dirige le projet [Plankhead](#), une organisation/collectif/vaisseau pirate produisant de l'art libre. Sa vision du copyright est radicale : c'est, pour lui, un système inadapté.

En posant la question d'ordre pratique, le fameux "et qu'est-ce que tu vas faire ?", il démontre à quel point les licences libres sont des outils légaux qui peuvent se rapprocher des vœux pieux.

Il est amusant de voir que ceux que l'on traite d'utopistes, de doux rêveurs, sont ceux qui font le plus preuve de pragmatisme. Cet article, ancré dans le concret, permet de bousculer les idées préconçues sur les licences Creative Commons. Il permet de pousser la réflexion jusqu'au bout : et si la loi était en fait inadaptée à protéger/soutenir les créatrices ? Et si la dématérialisation des productions de l'esprit reléguait la législation de la propriété intellectuelle à des pratiques d'un autre âge, d'une autre économie...?

Tant de pragmatisme, ça laisse rêveur... non ?

*(Pouhiou)*

## Réformons le Copyright. À coups de masse. Pour le réduire en miettes.

[Let's Reform Copyright. With A Sledgehammer. Into Smithereens.](#)

*Zacqary Adam Green – 16 avril 2013 – Licence CC-0  
(Traduction Framalang : Penguin, ZeHiro, Garburst, goofy,  
peupleLà, Pouhiou, Asta, Garburst, Neros)*

Il y aurait bien des manières de réformer le monopole du copyright afin de résoudre certains des problèmes qu'il pose. C'est politiquement faisable. Mais à long terme, il va vraiment falloir l'abolir complètement.

Les [Creative Commons](#) ont été l'une des meilleures tentatives pour résoudre les problèmes posés par le monopole du copyright. Les Creative Commons font un excellent travail en incitant les personnes qui créent à envisager différemment le monopole du copyright et plus particulièrement ce que d'autres peuvent faire de leur travail. Malheureusement, il y a comme un gros problème. Le voici, résumé en une image :

# GUIDE PRATIQUE DES CREATIVE COMMONS



Personne ne peut rien faire de votre travail sans obtenir votre accord par écrit, si vous avez les moyens de poursuivre en justice.



Chacun peut télécharger et partager librement votre travail sans le modifier, et pourra le faire quand même puisque vous n'avez pas les moyens de poursuivre en justice.



Chacun peut faire ce qu'il veut de votre travail sauf pour une utilisation commerciale (quel que soit le sens juridique), si vous avez les moyens de poursuivre en justice.



Chacun peut faire ce qu'il veut de votre travail tant qu'il n'empêche personne de faire des trucs avec, si vous avez les moyens de poursuivre en justice.



Chacun peut faire ce qu'il veut de votre travail tant qu'il vous en crédite, si vous avez les moyens de poursuivre en justice.



On s'en fout. Utilisez celle-ci et épargnez-nous le mal de crâne. De toute façon, les gens feront probablement ce qu'ils voudront.

C'est le problème que pose toute loi basée sur le monopole du copyright : elle ne protège que les personnes qui ont les moyens d'engager une poursuite judiciaire. Si vous avez l'argent, si vous avez le temps, et si vous êtes prêts à passer des années à supporter le stress et les absurdités de la procédure, alors vous pouvez profiter des avantages du monopole. Sinon, c'est une fumisterie.

Malgré tous les beaux débats que les Creative Commons ont lancés, je reste persuadé qu'une seule de leurs licences est vraiment utile : la CC0, celle qui place tout votre travail dans le domaine public. J'adore la CC0 en fait. C'est pour moi [une technique anti-piratage très efficace](#) : il est littéralement et matériellement impossible aux gens de faire

quoi que ce soit d'illégal avec mon travail.

À moins d'être une grosse multinationale (ou un individu extrêmement riche), l'expérience que vous aurez avec une licence basée sur le copyright ne sera guère différente de celle que vous aurez en plaçant votre œuvre dans le domaine public. Vous serez livré complètement à la merci des autres, à leur envie d'être – ou non – des blaireaux avec vous. Si votre œuvre est dans le domaine public, alors ceux qui téléchargent votre travail, s'en régaleront à fond, et ne vous reversent pas un centime bien qu'ils en aient les moyens... ces gens-là sont de sombres connards. Utiliser sciemment votre chanson du domaine public dans un show télévisé de grande écoute, et ne pas même vous proposer une part des énormes profits générés ? Des crevards. Revendre votre œuvre sans même vous en créditer ? Connards de crevards de putains de connards.

Inutile de rendre la connerie illégale. En fait, la plupart des tentatives pour rendre la connerie illégale causent tellement de dommages collatéraux aux libertés civiles que ça n'en vaut même pas la peine.

Mais ne pourrions-nous pas étendre les bénéfices du monopole du copyright jusqu'au plus crève-la-faim des artistes en réformant le système juridique ? Que se passerait-il si déposer une plainte n'était pas aussi cher, aussi chronophage, et aussi inaccessible ?

Bien, tout d'abord, je voudrais vous demander comment diable vous avez prévu de faire ça. Peut-être que nous ne devrions pas démocratiser la possibilité de lancer des poursuites judiciaires les uns contre les autres. Peut-être est-ce une bonne chose que déposer une plainte et se lancer dans un procès soit une procédure d'une telle stupidité, d'une telle lourdeur bureaucratique, que ça vous ronge l'âme : parce que déposer une plainte est une manière plutôt stupide de régler des différends. Face à cette lenteur du système judiciaire, son côté ardu, il est tellement plus intéressant d'essayer de

parler entre nous, plutôt que de chouiner pour que l'État abatte son marteau sur les gens que nous n'aimons pas. S'entendre à l'amiable, hors des tribunaux, est censé être plus plaisant.

Voilà pourquoi on devrait pouvoir faire disparaître totalement le monopole du copyright. Il nous incite à ne pas discuter. Pourquoi ne pas laisser les humains interagir et faire ainsi naître des règles de savoir-vivre pour l'accès et la réutilisation d'œuvres d'art ? Pourquoi créer des armes légales et s'en menacer mutuellement, au lieu de simplement agir en adultes et se parler ?

On ne se parle plus, toi et moi, humanité. Tu ne me rappelles jamais.

MISE à JOUR 26/04 – Suite à la traduction de cet article dont le ton provocateur et l'argumentation radicale suscitent le débat, nous vous invitons à parcourir le point de vue contradictoire de Calimaq sur son blog : [Jeter les Creative Commons avec l'eau du Copyrright ?](#)